

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 mars 2014

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3837-2013 (Cause tarifaire 2013-2014 de Gaz Métro).

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phase 3.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phase 3 du présent dossier :

- ❑ **Preuve de SÉ-AQLPA** : Madame Brigitte Blais et Monsieur Jacques Fontaine présenteront leur rapport et leur réponse à la DDR (C-SÉ-AQLPA-0040 et 0042, SÉ-AQLPA-2 Docs. 1 et 2). Durée prévue : 20 minutes.
- ❑ **Contre-interrogatoire de Gaz Métro** : Environ 40 minutes à être réparties entre les différents panels de Gaz Métro. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Contre-interrogatoire des intervenants** : Entre 5 et 15 minutes par intervenant, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Argumentation** : Plaidoirie orale (avec support écrit). Durée prévue de 45 minutes.
- ❑ **Disponibilité de SÉ-AQLPA** : Le procureur soussigné est disponible tous les jours réservés pour l'audience (soit du 18 mars 2014 au 1^{er} avril 2014). Toutefois, en raison de diverses contraintes, le panel de SÉ-AQLPA ne sera disponible pour témoigner que le 24 mars (après-midi) et les 27, 28 et 31 mars et 1^{er} avril 2014.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.